

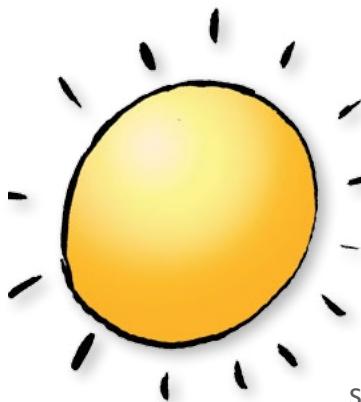
Une seule | **PRESERVER** NOTRE solution | **RESSOURCE** EN EAU !





Si la Terre est surnommée la « planète bleue » ce n'est pas pour rien : l'eau recouvre 72 % de sa surface. Cependant plus de 97 % de cette eau est salée (mers et océans). Il reste moins de 3 % pour l'eau douce. Trois quarts de cette eau douce sont sous forme de glace, soit 2,1 % de l'eau de la Terre, le quart restant étant liquide, soit 0,7 % de l'eau de la Terre. Sur ces 0,7 %, seule une partie est réellement accessible, le reste se trouvant au niveau de nappes d'eau souterraines profondes. (Source Agence de l'eau Loire Bretagne Fiches pédagogiques « Apprenons l'eau »).

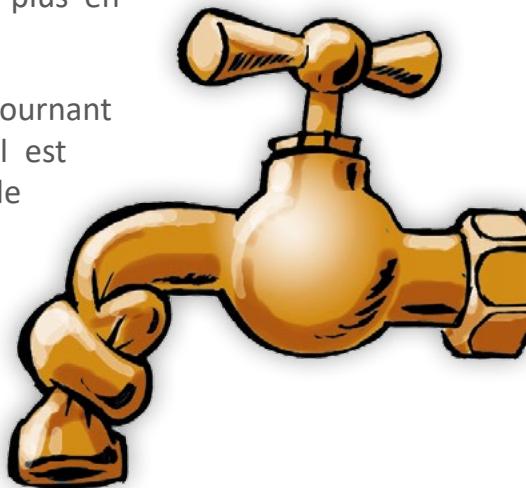
L'eau douce est très inégalement répartie sur la surface du globe. Sa rareté en fait une source de profits abusifs, de tensions et de conflits. La forte croissance démographique mondiale couplée à une consommation grandissante de l'eau fait que la quantité d'eau disponible par personne et par an ne cesse de diminuer. D'après l'UNESCO, 2 à 7 milliards d'humains pourraient connaître une pénurie d'eau d'ici à 2050.



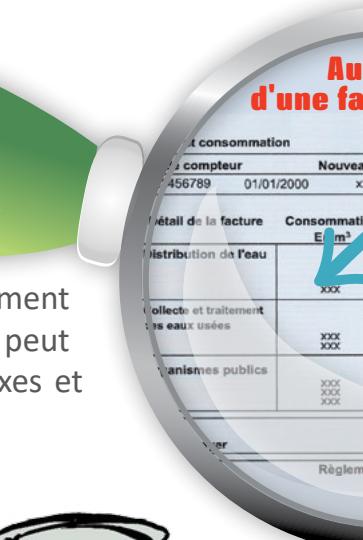
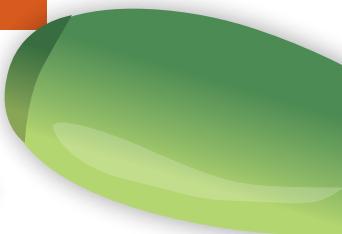
Alors que nous vivons dans un pays où l'eau est relativement abondante, notre accès à cette ressource se restreint : fermeture de puits de captage d'eau potable, restrictions en période de sécheresse.

De plus, la qualité de l'eau distribuée nous inspire de moins en moins confiance : les taux de polluants qu'on y décèle sont de plus en plus importants et par conséquent, les techniques de dépollution sont de plus en plus onéreuses...

Si le fait de voir l'eau couler en tournant un robinet semble chose banale, il est important de prendre conscience de la rareté de cette ressource et de la nécessité de la préserver. Trouver des solutions pour protéger et économiser l'eau devrait être une priorité majeure au quotidien tant au niveau industriel, agricole, communal qu'individuel.



LE SERVICE DE L'EAU



L'eau est une ressource naturelle relativement abondante en France mais son utilisation peut nécessiter toute une série d'étapes complexes et coûteuses afin de la rendre consommable.

Les français paient donc le prix de ces services : prélèvement, potabilisation, acheminement jusqu'au robinet, dépollution des eaux usées et protection de l'environnement.

2 Cette eau brute captée en milieu naturel n'est pas propre à la consommation. Elle doit être acheminée par des canalisations jusqu'à une usine de traitement de l'eau qui va la rendre potable.

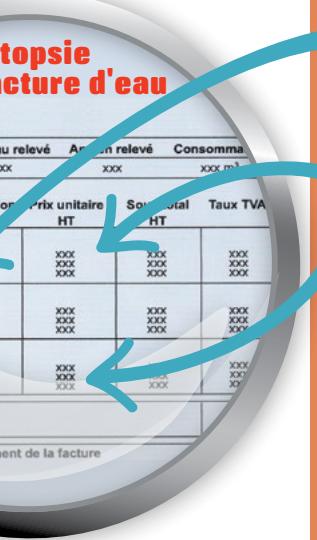
3 Elle est ensuite stockée dans des réservoirs (châteaux d'eau) puis distribuée, à travers un réseau souterrain de tuyaux, jusqu'à nos robinets.

Où faire des économies d'eau ?

À la maison, au jardin, au travail ou à l'école, il suffit de quelques gestes quotidiens pour mieux l'utiliser, l'économiser et moins la polluer.

1 L'eau que nous utilisons vient du réseau public alimenté par un cours d'eau, une nappe phréatique ou encore une source.

« Le saviez-vous ? » Dans la région Centre, les eaux souterraines représentent la principale ressource en eau utilisée pour l'alimentation humaine. Près de 97 % de la population de la région sont alimentés par 1080 captages d'eau souterraine (Source : <https://bnpe.eaufrance.fr/acces-donnees/codeRegion/24/annee/2017/usage/5>).



La facture d'eau est constituée de 3 grandes parties :

La partie Distribution

(environ 44 % de la facture) : comprend l'abonnement (partie fixe) et la consommation (partie variable) calculée en fonction du volume d'eau relevé ([ancien relevé – nouveau relevé] x prix de l'eau* au m³).

*le prix de l'eau est fonction de la zone géographique où l'on habite

La partie collecte et traitement des eaux usées

(environ 40 % de la facture) : couvre les frais du service d'assainissement.

La partie taxe et redevances :

- **La sous-partie organismes publics** : on y trouve la redevance pollution domestique et la redevance prélevement d'eau. Cette redevance perçue par l'Agence de l'eau lui permet d'accorder des aides financières pour lutter contre la pollution de l'eau, améliorer l'alimentation en eau potable, mobiliser et protéger la ressource en eau ou encore restaurer les milieux aquatiques. Il s'agit du principe « pollueur-utilisateur/payeur ». L'impact de cette redevance sur la facture d'eau est en moyenne sur le bassin de 12 % pour un prix moyen de l'eau de 3,7 €/m³.
- **La TVA** : au taux de 5,5 % sur la fourniture d'eau et de 7 % sur les autres prestations couvrant la part des impôts de l'Etat.

(Source : Agence de l'eau Loire Bretagne)

4 Après utilisation, l'eau est collectée dans le réseau d'égouts sous forme d'eaux usées qui devront être traitées en station d'épuration avant d'être rejetées dans le milieu naturel.

En France, le prix de l'eau est très disparate d'une commune à une autre. Une étude de la CGL (Confédération générale du logement) révèle que sur 6 328 communes, 460 tarifs différents sont pratiqués.

Ainsi, le prix du mètre cube (assainissement inclus) moyen au niveau national s'élève à 4,15 euros (2,06 euros hors assainissement).

Le prix moyen du mètre cube d'eau avec assainissement en région Centre-Val de Loire est de 3,67 €.

(Source : Etude de la Confédération générale du logement, le Prix de l'eau en France, 2013)

A LA MAISON

La consommation moyenne journalière domestique d'un français est de 137 litres d'eau. Ce chiffre varie en fonction de l'habitat, du climat, du revenu, de l'âge ou du mode de vie de chacun.

Sur les 137 litres que nous consommons par jour à la maison, 127 sont utilisées pour notre hygiène et le nettoyage de notre foyer :

- 49 litres, soit 36 %, pour la douche,
- 25 litres, soit 18 %, pour la chasse d'eau,
- 25 litres, soit 18 %, la lessive,
- 12 litres, soit 9 %, pour la vaisselle,
- 8 litres, soit 6 %, pour le ménage,
- 8 litres, soit 6 %, pour l'arrosage des plantes,

Les 10 litres restants servent à préparer les repas (9 litres soit plus de 6 %) et à la boisson (1 litre soit moins de 1 %).

(Source : « L'eau du robinet dans notre quotidien ». Centre d'information sur l'eau, juillet 2012.)

L'empreinte sur l'eau d'un État est le volume d'eau nécessaire pour la production des biens et des services consommés par ses habitants. « L'empreinte eau » du français moyen est de 1 875 m³ par personne et par an, tandis que la moyenne mondiale est de 1 243 m³ d'eau par personne et par an. (Données : Water footprints of nations : Water use by people as a function of their consumption pattern, Water Resour Manage, 2007).



RÉDUIRE LE GASPILLAGE : LA CHASSE AUX FUITES

C'est LE gaspillage à éviter ! En supprimant les fuites nous adoptons un geste bienveillant pour l'environnement et réduisons notre facture d'eau.

Une chasse d'eau qui fuit c'est en moyenne 220 m³ d'eau perdus annuellement.

Un robinet qui goutte en permanence c'est environ 35 m³ d'eau gaspillés chaque année tandis qu'un filet d'eau représente un gâchis annuel moyenné à 140 m³ d'eau.

RAPPEL : 1 m³ = 1 000 l

(Source : « Guettez les fuites d'eau ». Centre d'information sur l'eau, octobre 2012.)



	Sans fuites		Avec fuites !				
	Par jour	Coût	Par heure	Par jour	Coût journalier	Par an	Coût annuel
Conso/jour/ personne	137 l	0,50 €*	~ 5,7 l	137 l	0,50 €	50 m ³	185 €
Robinet qui goutte			~ 4 l	96 l	0,36 €	35 m ³	130 €
Robinet avec filet d'eau			~ 16 l	384 l	1,42 €	140 m ³	518 €
Chasse d'eau qui fuit			~ 25 l	600 l	2,22 €	220 m ³	814 €
TOTAL	137 l	0,50 €	50,7 l	1 217 l	4,5 €	445 m³	1 647 €

LIMITER LA CONSOMMATION

Nos principales consommations ont lieu dans la salle de bain et les toilettes, c'est donc là qu'il nous faut intervenir en priorité.

Des appareils économies...

► A la douche :

Les douchettes à économie d'eau sont des pommeaux de douche permettant de réduire la consommation d'eau sans impacter sur le confort. Elles fonctionnent suivant deux principes : le principe « de restriction d'eau » (limitation du débit d'arrivée d'eau) ou le principe « Venturi » (formation d'un mélange eau-air). Avec certaines douchettes, l'économie attendue peut aller jusqu'à 75 % par rapport au système classique.



Les mitigeurs :

- le mitigeur traditionnel ajuste à la fois la température et le débit. L'eau peut être coupée tout en restant calée sur la même température ;
- le mitigeur thermostatique présente deux robinets. L'un comporte un limiteur de température, l'autre sert exclusivement à obtenir le débit souhaité.

Ces mitigeurs permettent un gain de temps précieux pour régler la température de l'eau.

► Sur les robinets :

Les aérateurs (régulateurs ou mousseurs), fonctionnent suivant le principe « Venturi » et peuvent offrir jusqu'à 50 % d'économie. Coût : moins de 10 €.

► Sur les WC :

- Les **éco-sacs pour chasse d'eau** : suspendus sur le bord du réservoir ils permettent d'économiser 2,5 l d'eau à chaque chasse d'eau. Coût : moins de 10 €.
- Les **écoplaquettes**, pouvant être remplacées par une brique, permettent une économie de 3 à 4 l d'eau par chasse d'eau. Coût : environ 15 €.
- Une **chasse d'eau à double commande** permettant d'utiliser entre 3 et 8 litres d'eau consommable au lieu de 10 à 12 habituellement.

(Source : www.activeau.fr)

Ces appareils « anti-gaspi » sont, pour la plupart, abordables compte-tenu des économies d'eau et d'argent qu'ils offrent.



A LA MAISON

DE SIMPLES GESTES...



- Je prends des douches : je consomme ainsi 50 litres d'eau au lieu de 150 litres pour un bain.
- Je ferme le robinet pendant que je me frotte les mains au savon, me brosse les dents, me rase...
- Je fais fonctionner mon lave-linge et mon lave-vaisselle seulement lorsqu'ils sont pleins et j'utilise, si possible, le programme « éco ».
- Si j'ai le choix, je préfère laver ma vaisselle en machine : j'utilise ainsi 15 à 19 litres au lieu de 30 à 80 litres à la main.



- J'arrose le soir : ce qui réduit les pertes dues à l'évaporation de 5 à 10 %.
- Je lave ma voiture dans une station de lavage : ce qui nécessite 60 litres au lieu de 200 litres avec un tuyau d'arrosage.



Le saviez-vous ?

Les arrêtés préfectoraux de limitation des usages de l'eau en cas de sécheresse se multiplient depuis ces dernières années en région Centre-Val de Loire. Une restriction d'eau se traduit pour les particuliers par une limitation ou interdiction d'arroser les jardins, de nettoyer la voiture ou de remettre à niveau la piscine sur certaines plages horaires. Les puits et forages sont bien entendu concernés par ces arrêtés préfectoraux. Les usages agricoles et l'entretien des espaces verts de la commune peuvent également être soumis à des restrictions. Seuls l'utilisation de l'eau pour la consommation et le maintien de la salubrité sont prioritaires.



**1kg
de blé =
1 334 litres
d'eau**

x 11,6 !!

**1kg
de bœuf =
15 497 litres
d'eau**

Acheter les consommables de manière raisonnable : toute nourriture jetée c'est autant d'eau gaspillée. Revoir son alimentation carnée à la baisse permet aussi de diminuer la consommation d'eau.

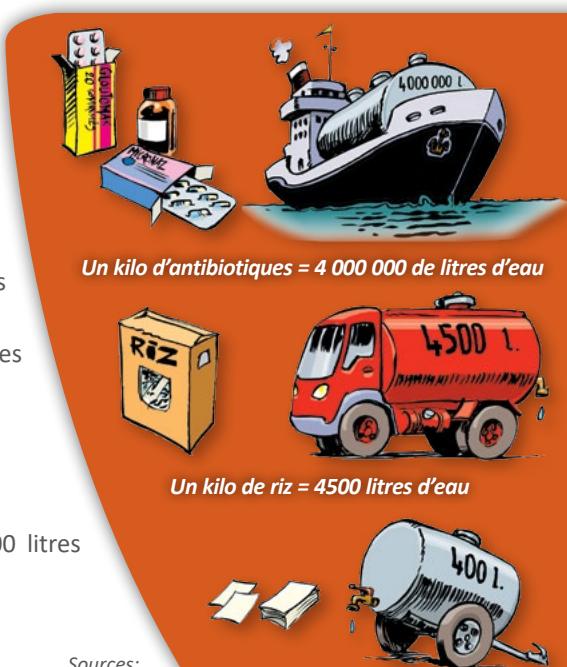
Privilégier les produits recyclés : par exemple la préparation de la pâte du papier recyclé nécessite moins d'eau, moins d'énergie et aussi moins d'arbre !

Quelques autres chiffres :

- pour fabriquer 1 voiture = 35 000 litres d'eau ;
- 1 T-shirt en coton (250 g) = 2 000 litres d'eau ;
- 1 kg de papier = 400 litres d'eau ;
- 1 hamburger = 2 400 litres d'eau ;
- 1 kg de fromage = 4 914 litres d'eau ;
- 1 paire de chaussure en cuir = 8 000 litres d'eau ;
- 1 puce électronique = 32 litres d'eau.

Les produits que nous consommons quotidiennement nécessitent souvent de grandes quantités d'eau lors de leur fabrication.

Ainsi, faire attention à ce que l'on achète et à ce que l'on jette est également un bon geste pour économiser l'eau.



Un kilo d'antibiotiques = 4 000 000 de litres d'eau



Un kilo de riz = 4500 litres d'eau



Un kilo de papier = 400 litres d'eau

Sources:

- Water footprints of nations : Water use by people as a function of their consumption pattern,
Water Resour Manage, 2007.

REIETER MIEUX

Toutes les activités humaines, notamment domestiques, produisent des eaux usées charriant des composés potentiellement nocifs (matières organiques, métaux lourds, phosphore...).

Leur assainissement représente plus d'un tiers de notre facture d'eau (environ 40 %).

Limiter l'utilisation de substances toxiques dans notre quotidien est important car, une fois rejetées dans les cours d'eau, celles-ci ne sont pas sans conséquences sur la flore et la faune aquatiques.



Utiliser moins de détergents.

Ces derniers sont des agents « tensioactifs » dont la principale source de toxicité réside dans leur pouvoir dégraissant. Les plus utilisés sont les LAS* (liquide vaisselle, nettoyant pour les sols...)

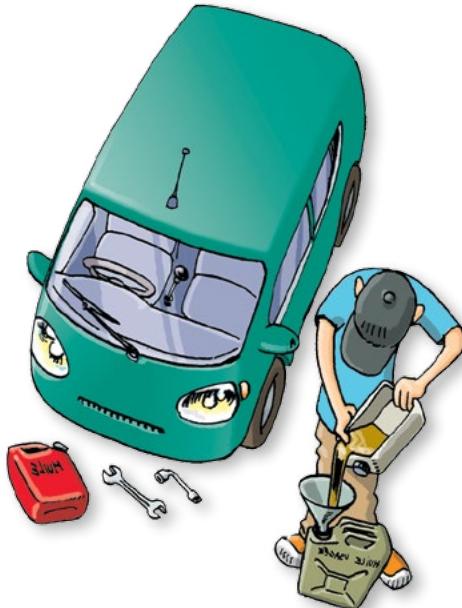
*alkylbenzènesulfonates linéaire



Utiliser de préférence des produits sans phosphate.

Ceux qui en contiennent favorisent le développement des microalgues dans les rivières et lacs (phénomène d'eutrophisation). La réglementation européenne de 2005 prévoit : (1) l'absence de phosphate dans les lessives depuis le 1er juillet 2007 (mais pas dans celle pour le lave-vaisselle) et (2) une biodégradabilité de 60 % en 28 jours pour chacun des composants d'un produit.

(Source : Surfrider foundation Europe)



le ne jette pas mes produits usagés à l'égout.

Notamment quand vous bricolez ! Encore mieux, les déchèteries récupèrent les huiles de vidange, les diluants, les restes de peinture et autres détachants.

le lave ma voiture dans un centre de nettoyage et non dans la rue.

Le réseau de collecte des eaux de pluie n'est pas toujours raccordé à une station d'épuration, ces eaux sont rejetées dans le milieu naturel sans aucun traitement préalable.

le réutilise l'eau de nettoyage des légumes pour arroser mes plantes.

Quelques Eco-gestes...

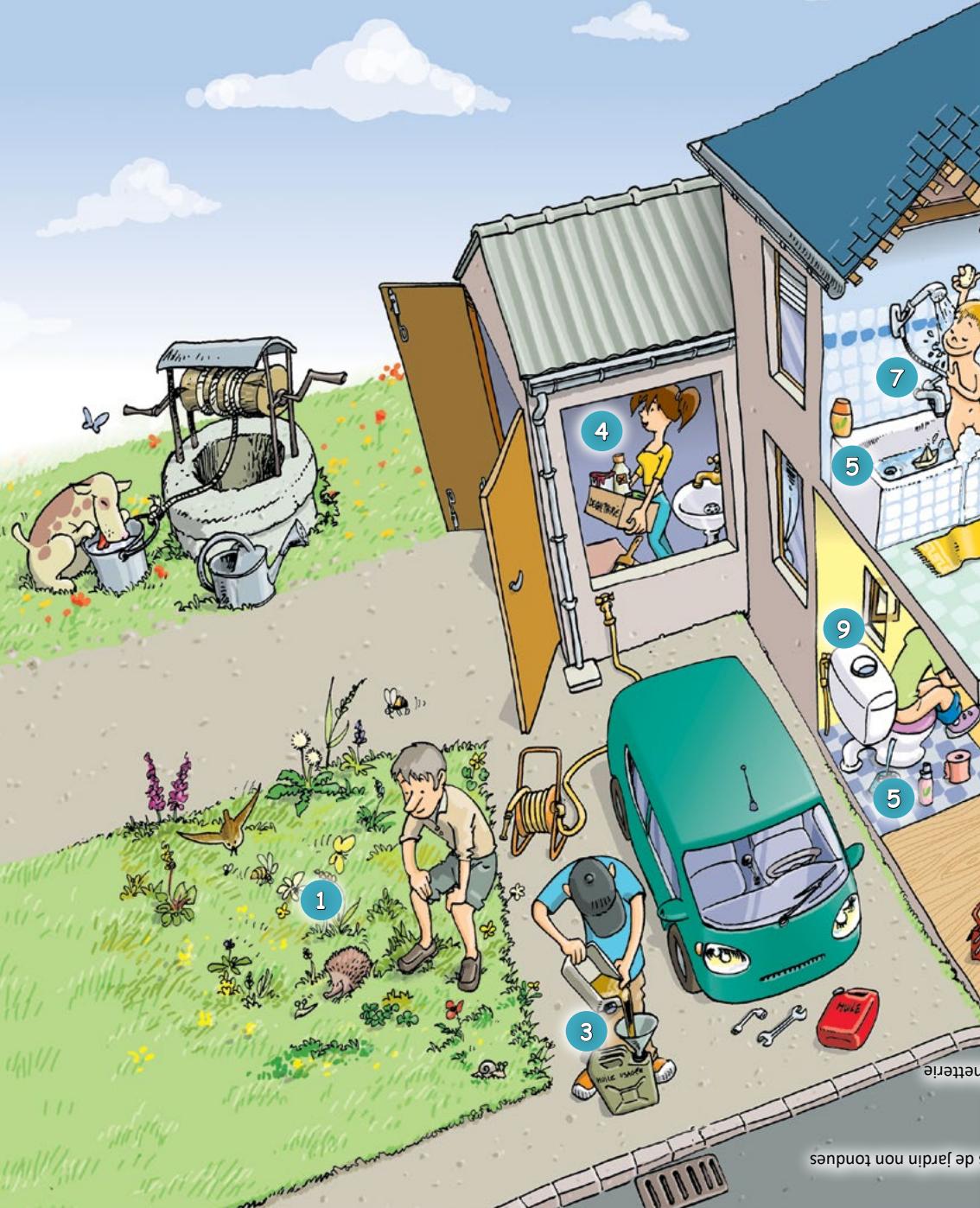
- Acheter des produits certifiés NF-Environnement ou avec un Ecolabel européen ;
- Utiliser des produits à base de tensioactifs végétaux qui sont moins nocifs pour l'environnement ;
- Préférer des détergents sans phosphates ;
- Se tourner vers des alternatives plus naturelles et moins nocives : savon de Marseille, savon Noir, vinaigre blanc...
- Ne jetez pas de lingettes dans les toilettes. Elles bouchent trop souvent les installations des stations d'épuration, nécessitant des interventions et l'arrêt de la station.



(Source : Agence Régionale de l'Environnement de Normandie)

Aujourd'hui, les nettoyants écologiques se multiplient et sont largement commercialisés. Vous pourrez aussi trouver (internet, magazines...) des astuces et recettes pour fabriquer vous-même vos produits ménagers écologiques.

SAUREZ-VOUS DEFINIR LES ECOGESTES QUI SE CACHENT DANS CETTE IMAGE ?





Pour faire des économies d'eau :

3. Recupération de l'eau de lessive :

2. Utiliser des ustensiles à la place de produits hydrocarbonés :

1. Mettre en place la gestion différenciée en laissant des parcelles :

6. Ne pas jeter ses piles usagées à la poubelle :

5. Utiliser des produits ménagers et sanitaires écologiques :

4. Emporter les produits nocifs (peinture, dissolvant etc.) à la déchetterie :

3. Ne pas utiliser des ustensiles à la place des doubles :

2. Utiliser des ustensiles à la place de produits hydrocarbonés :

1. Mettre en place la gestion différenciée en laissant des parcelles :

Pour faire des économies d'eau :

11. Recueillir l'eau de pluie :

10. Arroser son potager avec double bouton pressoir :

9. Insérer une chasse d'eau coulante dans le brosse à dent :

8. Ne pas laisser l'eau couler quand on se brosse les dents :

7. Prendre des douches :

6. Ne pas utiliser des ustensiles à la poubelle :

5. Utiliser des produits ménagers et sanitaires écologiques :

4. Emporter les produits nocifs (peinture, dissolvant etc.) à la déchetterie :

3. Ne pas utiliser des ustensiles à la place des doubles :

2. Utiliser des ustensiles à la place de produits hydrocarbonés :

1. Mettre en place la gestion différenciée en laissant des parcelles :

Pour favoriser la biodiversité :

11. Recueillir l'eau de pluie :

10. Arroser son potager avec double bouton pressoir :

9. Insérer une chasse d'eau coulante dans le brosse à dent :

8. Ne pas laisser l'eau couler quand on se brosse les dents :

7. Prendre des douches :

6. Ne pas utiliser des ustensiles à la poubelle :

5. Utiliser des produits ménagers et sanitaires écologiques :

4. Emporter les produits nocifs (peinture, dissolvant etc.) à la déchetterie :

3. Ne pas utiliser des ustensiles à la place des doubles :

2. Utiliser des ustensiles à la place de produits hydrocarbonés :

1. Mettre en place la gestion différenciée en laissant des parcelles :

Réponses : Pour favoriser la biodiversité :

Eau du robinet ou eau minérale ?

Le corps est composé de 60 à 70 % d'eau. Après l'oxygène il s'agit de l'élément le plus important pour la vie. Indispensable à l'ensemble des processus vitaux, nous avons besoin d'en boire chaque jour de 1,5 à 2 litres.

80 % des français déclarent boire de l'eau du robinet, dont plus des 2/3 quotidiennement (69 % en 2012). En parallèle, le nombre de personnes buvant quotidiennement de l'eau en bouteille diminue (moins 4 % entre 2011 et 2012).

(Source : « L'eau et les français, 17e édition » Baromètre TNS-Sofres - Centre d'information sur l'eau. Edition 2012).

Si l'eau du robinet est de plus en plus appréciée, c'est avant tout pour des raisons de praticité et par souci d'économie : son prix est 100 à 300 fois moins important que celui de l'eau minérale !!

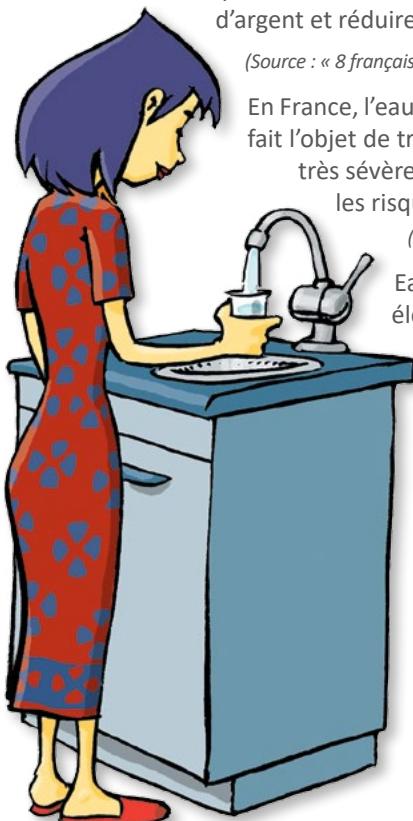
Ne plus consommer d'eau en bouteille vous permettra de faire des économies d'argent et réduire le volume de vos déchets !

(Source : « 8 français sur 10 boivent de l'eau du robinet ». Centre d'information sur l'eau, juillet 2013).

En France, l'eau qui coule aux robinets est parmi les plus sûres au monde. Elle fait l'objet de traitements, de contrôles et est soumise à une réglementation très sévère (plus de 70 critères d'évaluation) pour la garantir contre tous les risques immédiats ou à long terme.

(Source : « L'exigence de qualité ». Centre d'information sur l'eau, août 2013).

Eau du robinet et eau minérale contiennent les mêmes éléments mais ne bénéficie pas de la même publicité.



Economie d'eau = économie d'énergie...

L'eau chaude sanitaire (ECS) représente environ 1/3 du total d'eau consommé et dépense plus d'énergie que l'ensemble des appareils électroménagers, éclairage inclus.

Coût moyen d'1 mètre cube d'ECS en fonction de votre mode de chauffage :

- Fioul : 4,7 €/m³
- Électricité : 3,2€/m³
- Bois : 2,7€/m³
- Gaz : 2,3€/m³

(Source : www.activeau.fr)

- Ne gaspillez pas l'eau chaude : économie d'énergie rime avec économies sur votre facture !
- Isolez vos canalisations d'eau chaude pour éviter les déperditions de chaleur.
- Des alternatives existent tel que le chauffe-eau solaire individuel (CESI). Il s'agit d'un système de production d'eau chaude utilisant une énergie gratuite : le rayonnement du soleil.

Comment cela fonctionne-t-il ?

L'énergie est récupérée par des panneaux solaires puis restituée sous forme de chaleur dans le ballon d'eau chaude. Le ballon stocke cette eau jusqu'à ce que celle-ci soit distribuée en fonction de l'utilisation domestique. Le CESI permet ainsi de couvrir au minimum 50 % des besoins en eau chaude sanitaire.

Ces économies vous permettront en partie d'amortir le prix du CESI qui varie entre 4 000 et 6 000 euros. L'amortissement du coût du CESI sera d'autant plus rapide que le CESI est rentable.

(Source : www.quelleenergie.fr)



L'eau du robinet n'est pas la seule eau utilisable pour tous les usages. Le stockage des eaux de pluie dans une citerne pour arroser son jardin est une pratique ancienne qui a été abandonnée et qui est remise à l'honneur.

- L'intérêt de la récupération d'eau de pluie est triple. Elle permet aux usagers de faire des économies, de préserver la ressource en eau et limiter les impacts des rejets d'eau pluviale en milieu urbain.
- La réglementation : l'utilisation de l'eau de pluie est soumise à réglementation. Les modalités sont explicitées dans l'arrêté du 21 août 2008, publié au JO n°0201 du 29 août 2008.
- Quelques règles incontournables :
 - raccorder le réseau de distribution d'eau destinée à la consommation humaine avec le réseau d'eau de pluie est interdit !
 - à proximité immédiate de chaque point de soutirage un panneau de signalisation doit être implanté avec la mention « eau non potable » et un pictogramme explicite.
 - le propriétaire à l'obligation de déposer une déclaration d'usage en mairie.

(Source : Ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie).



L'eau potable du robinet n'est pas la mieux adaptée pour arroser les cultures du potager et remplir sa mare. L'eau de pluie est reine au jardin !

- J'installe un système de récupération des eaux de pluie à la descente de mes gouttières afin de bénéficier d'une source d'eau gratuite et renouvelable pour arroser mon jardin.
- J'arrose plutôt le soir, ce qui réduit les pertes dues à l'évaporation de 5 à 10 % et qui évite que le feuillage de certaine plantes ne soit brûlé par le soleil.
- J'arrose une bonne fois à plusieurs jours d'intervalle, plutôt qu'un petit peu chaque jour. Ainsi les plantes développeront un système racinaire plus profond et seront moins sensibles à la sécheresse.

→ Je ne tonds pas mon gazon trop court et favorise le mulching. Ce système de tonte broie finement l'herbe et je n'ai plus à la ramasser. Ma pelouse se nourrit des éléments nutritifs contenus dans ces résidus. L'évaporation de l'eau étant considérablement réduite, ma pelouse a besoin de moins d'arrosage.

→ J'investis dans un système d'arrosage dit « goutte à goutte » ou un tuyau poreux qui permet de réguler la pression et donc la quantité d'eau distribuée en limitant son ruissellement.





- Je dispose du paillage au pied de mes arbustes et cultures (avec des tontes de gazon ou des feuilles ramassées en automne) afin de retenir l'humidité de la rosée et de l'arrosage ainsi que de limiter la pousse d'indésirables.
- Je bine pour aérer la terre : ce qui équivaut à 2 arrosages.

- N'utilisez plus de produits chimiques (désherbants, pesticides, insecticides...), interdits pour les particuliers depuis le 1^{er} janvier 2019.

Ces produits se retrouvent dans l'air, les sols, les rivières et les nappes phréatiques. Leur impact sur la santé humaine fait l'objet de plus en plus d'études. Ces dernières montrent l'existence d'un lien plus ou moins étroit entre pathologies et utilisation de produits phytosanitaires (*« Pesticides-Effets sur la santé », Inserm, 2013*). Ces produits sont tout aussi néfastes pour la biodiversité et la qualité des cours d'eau.

Mettez-vous au vert, préférez :

- la Protection biologique intégrée (PBI) : elle permet de préserver les cultures des différents ravageurs en utilisant divers organismes vivants que l'on appelle « auxiliaires » et des phéromones spécifiques.
- des produits biologiques : engrais organiques, purin d'orties...

Vous obtiendrez le même résultat au bénéfice du respect de la nature, de la préservation de votre santé et de celle de votre famille.

(Source : Ministère en charge de l'environnement).



DANS SA COMMUNE, À L'ÉCOLE

A notre consommation domestique personnelle, il faut ajouter l'ensemble des consommations collectives auxquelles chacun d'entre nous participe : dans les écoles, les hôpitaux, pour le nettoyage des rues, l'arrosage des espaces verts, sur notre lieu de travail...

On obtient donc une moyenne de 200 litres par jour et par personne (137 litres au domicile + 63 litres collectivement).

(Source : « *L'eau du robinet dans notre quotidien* ». Centre d'information sur l'eau, juillet 2012.)

Dans sa commune :

Les fuites d'eau sur le réseau de distribution d'eau potable sont nombreuses et, chaque année, 1,3 milliard de mètres cube d'eau (l'équivalent de 430 000 piscines olympiques) traités par les usines n'arrivent jamais au robinet. 1 litre d'eau potable sur 5 (soit 20 %) est donc perdu dans des fuites de canalisation en France.

(Source : « *Opération transparence* ». 60 millions de consommateurs et Fondation Danielle Mitterrand. Dossier de Presse, mars 2014).

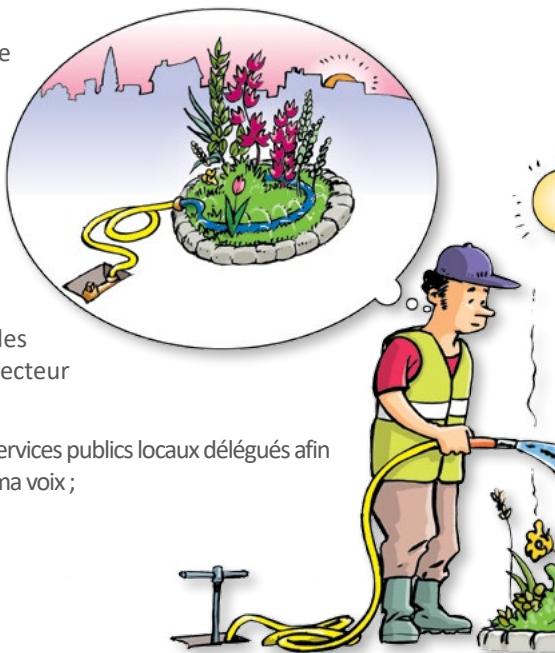
N'hésitez pas à contacter les services techniques de la ville si vous constatez une fuite.

Interrogez votre commune sur la nécessité de développer des méthodes alternatives aux pesticides. Incitez-la à prendre contact auprès d'une association de protection de la nature et de l'environnement (APNE) qui saura l'accompagner dans sa démarche.

Gestes citoyens

La politique de l'eau se veut le fruit d'une concertation entre tous les usagers. Les citoyens sont amenés à s'impliquer directement sur sa gestion locale. Comment ?

- Je m'investis dans la vie communale en participant aux débats du conseil de quartier, du conseil municipal... ;
- Je participe aux enquêtes publiques et consultation du public notamment celles concernant le projet de Sdage (Schéma directeur d'aménagement et gestion de l'eau) ;
- Je participe aux commissions consultatives des services publics locaux délégués afin de prendre part aux décisions et faire entendre ma voix ;
- J'adopte les écogestes.





Dans son entreprise ou à l'école :

Comme à votre domicile, les toilettes peuvent être économies et munies d'un double bouton pressoir ;

Interpellez vos collègues et les responsables de votre entreprise sur les économies d'eau possibles. Le comité d'entreprise peut être un interlocuteur de poids si vous vous y investissez ;

Entreprises, hôpitaux... peuvent aussi adopter de nouvelles pratiques pour ne plus utiliser de pesticides dans l'entretien de leurs espaces verts ;

Dans les écoles, les économies d'eau (ainsi que d'énergie et la diminution des déchets) peuvent être une thématique abordée dans les enseignements et faire l'objet d'un projet à l'échelle de la classe ou de l'établissement. Si vous êtes enseignant(e), vous vous trouvez en première ligne pour agir.



You pouvez aussi rejoindre une association !

Les associations de protection de l'environnement sont membres du Comité de bassin, véritable parlement de l'eau qui élabore une politique concertée de gestion de l'eau conciliant besoins en eau sur le bassin et préservation de cet or bleu. Plus localement, elles peuvent participer à l'élaboration d'un Sage (Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau) au sein d'une commission locale de l'eau (CLE).

Renseignez-vous !

Pour en savoir plus :

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT CENTRE-VAL DE LOIRE

Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement en région Centre-Val de Loire

Réseau eau

✉ 3, rue de la Lionne

45 000 ORLÉANS

☎ 02.38.62.78.57

E-mail : contact@fne-centrevaldeloire.org

Site : <http://www.fne-centrevaldeloire.org>



AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

✉ 9, avenue Buffon – CS 36339

45 063 ORLÉANS CEDEX 2

☎ 02.38.51.73.73

Site : <https://agence.eau-loire-bretagne.fr>



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

DREAL CENTRE VAL-DE-LOIRE

✉ 5, avenue Buffon – BP 6407
45 064 ORLÉANS CEDEX 2

☎ 02.36.17.41.41

E-mail : dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr

Site : <http://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/>



CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE VAL-DE-LOIRE

✉ 9, rue Saint-Pierre Lentin –CS 94117
45 041 ORLÉANS CEDEX 1

☎ 02.38.70.30.30

E-mail : info@centre-valdeloire.fr

Site : <https://www.centre-valdeloire.fr/>



Rédaction : France Nature Environnement Centre-Val de Loire

Conception/réalisation : Charlotte Laffolay (Sologne Nature Environnement)

Illustrations : Dominique Charron (Le Toit à Vaches)

Comité de lecture : réseau Eau de France Nature Environnement Centre-Val de Loire

Réédition 2021